

L'Amicale des Personnels de la Ville et de la Communauté Urbaine de Strasbourg

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MAI 2015

Membres présents :

FOLKMANN Arlette, GUERBER Sandrine, GUTH Lucien, HAUSS Marie-Christine, HEINTZ Isabelle, HENCK André, HUBER André, JACQUOT Marcel, KIMM Pierre, KREBS Didier, KUNTZMANN Pierre, MAECHLING Marie-Ange, MARTINEZ Valérie, MARZOLF Suzanne, OPPERMANN Bertrand, PHILLIPPS Myriam, PIERRON Jean-Pierre, RICHERT Raymond, SCHAUB Raymond, SCHNEIDER Jean-Claude, SCHUHMACHER Eric, SIFFERMANN Roland, SIRY Sylvain.

Membres excusés :

BATH Pierre, BAUM Robert, DECHRISTE Michel, FOURBOUL Marc, GOEPFERT Emilienne, HOFFART Cornélia, KOPP Catherine, LAPP Pascal, MARCHAL Philippe, PARRE Thiebault, SOMMER Jean-Bernard, WENDLING Michèle et le membre de droit du syndicat SPT-67.

Mme Corinne CLEMENS, représentante de l'Administration.

Membres absents :

BOUDET Dominique, STREICHER Philippe.

Procurations :

M. BAUM Robert donne procuration de vote à Mme MARZOLF Suzanne.

M. FOURBOUL Marc donne procuration de vote à M. KUNTZMANN Pierre.

M. LAPP Pascal donne procuration de vote à M. KREBS Didier.

M. PARRE Thiebault donne procuration de vote à M. SCHUHMACHER Eric.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance du Conseil d'administration du lundi 11 mai 2015 à 14h40.

Avant de démarrer l'ordre du jour, le Président fait part d'un document de l'Administration qui va être présenté lors de la réunion intersyndicale du 12 mai au point intitulé « extension de l'œuvre sociale envers le personnel ».

Le document est distribué aux membres du Conseil d'Administration. Il y est question des prêts d'accession à la propriété octroyés au personnel de la collectivité. Ce dispositif a été instauré par la Ville de Strasbourg en 1950 et étendue aux agents de la CUS en 1968. L'Administration fait le constat que de son côté la gestion de ces prêts n'est aujourd'hui pas sécurisée juridiquement, et coûteuse. Du côté des agents, le manque de variété des prêts consentis, ainsi que le taux fixe de 3% n'est pas attractif. Pour autant, un certain nombre d'agents a besoin de ce prêt, en guise d'apport.

La collectivité souhaiterait à présent sous-traiter ces prêts.

Deux propositions sont présentées :

1 – L'externalisation de la gestion des prêts d'accession à la propriété à un organisme bancaire : le Crédit social des fonctionnaires (CSF).

2 – L'adhésion, supportée par la collectivité, au Comité national d'action sociale (CNAS) qui permet d'accéder à une offre très large de prestations, parmi lesquelles des prêts au logement à des taux plus attractifs que ceux avancés par le CSF.

Cette deuxième solution, au profit de l'ensemble des agents de la collectivité et complémentaire aux prestations de l'Amicale, peut être mise en œuvre rapidement, dès lors que la collectivité a délibéré pour permettre le conventionnement.

Un tableau comparatif des prestations du CNAS et de l'Eurométropole est joint au document.

Le Président souhaiterait connaître l'avis du Conseil d'administration. Le choix du CNAS implique la souscription à un bouquet complet de prestations, dont beaucoup sont actuellement assurées par l'Amicale, il y aurait donc inévitablement des conséquences pour l'Amicale.

Le fait que l'Amicale n'ait pas été destinataire du courrier, ni consultée sur le sujet, est considéré comme une expression de mépris à son égard de la part de l'Administration.

Les critères d'attribution de certaines prestations ne seraient plus les mêmes, notamment pour l'attribution des chèques-vacances, où il serait tenu compte du niveau de ressources.

Si la collectivité est prête à engager 1,5 M € dans le projet (estimation du montant de l'adhésion qui se situe entre 197 € et 213 € par agent), il est à craindre que cela signifie la fin de l'Amicale.

Après discussion, les représentants des organisations syndicales présents se déclarent d'accord pour rejeter la proposition d'adhésion au CNAS. Il est décidé par ailleurs, que le Président demandera une rencontre avec les représentants de l'Administration, à laquelle il se rendra avec une délégation du Conseil d'administration, pour obtenir des explications sur ce projet et de ses répercussions sur l'Amicale.

↪ **1^{ER} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION DU PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 FEVRIER 2015**

Il n'y a pas d'observations concernant la rédaction du procès-verbal.

Le Président met son approbation aux voix : Le procès-verbal est **approuvé à l'unanimité des présents**.

↳ 2^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : CONVENTION FINANCIERE 2015

La convention est distribuée aux membres du Conseil d'administration. Elle vient seulement de parvenir au Président après signature par le Directeur général des services.

Un montant de 800.000 € a déjà été versé à titre d'acompte sur la subvention, pour régler les premières commandes de chèques-vacances. Le restant de la subvention est échelonné en 3 versements. Le premier versement de 600.000 €, programmé au mois de mars, n'a été mandaté que mi-avril, occasionnant quelques difficultés pour commander les chèques-vacances dans les délais.

L'Amicale est assurée de l'engagement financier de la collectivité pour 2015. Néanmoins, le Président rappelle que la convention cadre devra être renégociée prochainement, puisqu'elle prend fin au 31 décembre 2015.

Un projet pour les mises à disposition des agents durant le 2^{ème} semestre 2015 est remis aux administrateurs. Quelques ajustements sont effectués par rapport aux disponibilités de chacun. Une demande sera faite pour MM. Christian HEINTZ et Christian OPPERMANN, qui interviendront pour l'organisation des fêtes de Noël en renfort de l'équipe, ainsi que pour MM. Roland SIFFERMANN et Pascal LAPP, qui ne seront plus permanents syndicaux à temps plein.

M. André HENCK demande au Président de vérifier s'il faut désormais faire une demande pour les permanents syndicaux. Il lui semble que selon le nouveau droit syndical, leur présence à l'Amicale n'entre plus dans le cadre de leur mandat mais est décomptée à part.

↳ 3^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : BILAN OPERATION CHEQUES-VACANCES 2014

En l'absence de Mme Corinne CLEMENS, représentante de l'Administration, le Président lit le message que celle-ci lui a fait parvenir au sujet du bilan des chèques-vacances de l'année écoulée :

Pour l'année 2014, 4.596 chèquiers ont été édités et tous ont été retirés ou envoyés.

Le Trésorier adjoint demande que le message soit transmis à la comptable pour classement dans le dossier.

↳ 4^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : ENREGISTREMENT ADHESIONS ET DEMISSIONS

L'enregistrement dans le logiciel Civi-RH des entrées et des sorties des membres de l'Amicale se fait au niveau de la DRH.

Les saisies avaient été interrompues en raison du congé maladie de l'agent qui en avait la charge. La situation semblait s'être rétablie à la reprise de cet agent. Or il s'est avéré que ce n'est pas le cas.

Le Président fera une demande à la DRH pour savoir à qui il faut s'adresser.

↳ **5^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : RADIATION DES MEMBRES NON A JOUR DE LEUR COTISATION**

A ce jour 36 membres n'ont pas réglé la cotisation pour l'année 2015. 27 d'entre eux ont été destinataires d'un appel de cotisation, ainsi que d'un rappel. 9 d'entre eux ne remplissent plus les conditions pour être membre de l'Amicale et n'ont pas été relancés.

A une question de M. André HENCK sur l'origine de la liste des impayés, le Président répond que c'est la DRH qui fournit le fichier des agents non prélevés.

Les 36 radiations sont **prononcées à l'unanimité des présents**.

Les agents concernés seront informés de leur radiation par un courrier recommandé. Selon l'article 8 des statuts ils pourront adresser un recours au Président, dans un délai de 30 jours à dater de la notification, pour demander la révision de la décision d'exclusion.

↳ **6^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : ASSURANCE ANNULATION LOGEMENTS DE VACANCES**

Dans le cadre de l'élaboration du règlement intérieur concernant les logements de vacances, le problème des désistements proches de la date du départ, qui rendent quasiment impossible la relocation du logement rendu vacant, a été étudié. Les désistements sur les linéaires occasionnent tout particulièrement un déficit important à l'Amicale. Devant ce constat, il est envisagé de mettre en place une assurance couvrant les annulations de séjour.

L'assureur de l'Amicale propose un contrat par Europ assistance, nommé « Open location saisonnière », qui reviendrait à 1,88 % TTC du prix de la location, assorti d'un minimum de cotisation de 1.500 € par an. A titre d'information la mise à disposition des logements de vacances a généré un montant total de 325.000 € en 2014. Le coût de l'assurance serait ajouté au prix de location, ce qui représenterait une augmentation globale de 2% des tarifs.

L'assurance couvrirait les annulations dans les cas suivants : maladie grave, accident grave, décès de l'agent, de son conjoint ou d'une des personnes accompagnantes, de ses ascendants et descendants, de ses sœurs, frères, belles-sœurs et beaux-frères, en cas de licenciement économique, de convocation devant un tribunal, de convocation à un examen de rattrapage, de destruction des locaux professionnels ou privés, de vol dans les locaux professionnels ou privés, d'octroi d'un emploi ou d'un stage si l'assuré est inscrit au chômage, de mutation professionnelle, de dommage grave au véhicule survenu dans les 48 heures avant le départ et en cas d'attentat.

La facture remise aux agents devra mentionner distinctement le coût de la mise à disposition du logement, le coût de l'assurance, la taxe de séjour et les frais de dossier. Elle devra également spécifier la liste des accompagnants.

Le Président explique que l'objectif est de rendre l'assurance obligatoire pour toute réservation au-delà de 30 jours du départ. Pour les locations à court terme un autre contrat facultatif pourrait être proposé.

M. André HENCK informe que la procédure complète sera précisée dans le règlement intérieur concernant les logements de vacances. Il ajoute que pour faciliter la relocation, la date limite pour le paiement du solde sera avancée à 40 jours du départ. Il tient également à s'assurer qu'il est clair et entendu pour tous que l'Amicale ne traitera plus aucune demande de remboursement liée à un désistement.

L'accord de principe pour la mise en place d'une assurance annulation obligatoire pour toute réservation d'un logement de vacances au-delà de 30 jours du départ est **voté à l'unanimité des présents**.

↳ 7^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : DEMISSION DU RESPONSABLE SECTION SKI

Par courrier du 15 avril dernier, M. Patrice HOLWEG a fait part au Président de sa démission de sa fonction de responsable de la section ski de l'Amicale. Dans ce même courrier il annonce que M. Guy MEYER se propose de reprendre le poste et que cinq autres cadres de la section ont validé cette candidature.

Suivent quelques réflexions quant au changement de responsable sans concertation avec la direction de l'Amicale et sur la manière de fonctionner de la section.

M. André HENCK signale qu'une entrevue avec le responsable ski est prévue dans le cadre de l'écriture du règlement intérieur de cette section. A cette occasion son fonctionnement sera entièrement mis à plat. Il importera de définir les responsabilités et les rôles de chacun. Ce sera l'occasion pour la première fois de tout mettre par écrit.

Comme pour les autres commissions et sections, la rédaction du règlement sera présentée en commission Statuts et règlement intérieur, ensuite en Bureau, puis soumise pour validation au Conseil d'administration.

Le Président prendra contact avec M. Guy MEYER pour demander une rencontre à laquelle assisteront aussi MM. Michel DECHRISTE, André HENCK et Philippe MARCHAL.

↳ 8^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : OFFRES GRANDES VILLES ET CAPITALES EUROPEENNES

Le Président donne la parole à Didier KREBS.

En 2012 l'Amicale a signé un partenariat avec la société 9-35 qui propose des offres de location de vacances dans les grandes villes européennes. Dans le cadre de ce programme, tout membre peut bénéficier 1 fois par an d'une participation de l'Amicale à hauteur de 75 € sur une sélection d'offres qui sont publiées dans le journal de l'Amicale. L'enveloppe liée à ce partenariat est plafonnée à 3.000 € par an, ce qui représente 40 participations.

La société 9-35 a fait faillite l'année dernière. L'un des associés a monté sa propre société, Europa Location, et propose de prendre le relais du partenariat.

Le Conseil d'administration **approuve à l'unanimité des présents** le transfert du partenariat de la société 9-35 sur la société Europa Location.

↳ **9^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : TRAVAUX LOGEMENTS SOULTZEREN ET GASCHNEY**

La parole est à M. Didier KREBS qui informe que les logements de Soultzeren et du Gaschney sont à rénover. Celui de Soultzeren sera entièrement refait à neuf. Avec l'accord du Bureau, les travaux y ont déjà débuté.

Ces travaux représentent un investissement d'environ 20.000 € pour Soultzeren et 11.000 € pour le Gaschney.

Le Président soumet la validation des travaux au vote : **adoptée à l'unanimité des présents.**

↳ **10^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : FONDS SOCIAL – BILAN 2014 ET POINT SUR UN SECOURS NON REMBOURSE**

Le Président informe qu'en 2014, le service social du personnel a instruit 62 demandes de prêt social, dont 53 prêts accordés pour un montant global de 67.728,51 €. 229 secours remboursables sur salaire ont été octroyés, pour un total de 58.949,32 €, sur le fonds de roulement de l'Amicale de 25.000 €.

La majeure partie des demandes de prêts concerne des factures diverses, l'accès au logement et le maintien au logement.

Ensuite, le Président expose un cas de non-remboursement d'un secours de 180 € accordé par la Mission sociale du personnel sur le fonds de roulement de l'Amicale. Ce secours devait être remboursé sur les paies de juin et juillet 2012. Du fait de l'incarcération de l'agent bénéficiaire à partir du mois de juin, les remboursements n'ont pas eu lieu. Malheureusement cet agent a mis fin à ses jours à sa sortie de prison. Vu le caractère irrécouvrable de la créance, le Conseil d'administration **accepte à l'unanimité des présents** le passage en perte du montant de 180 €.

A ces 180 € s'ajoute un montant de 500 € qui a été passé en perte par le Conseil d'administration du 16 février 2015. Par conséquent un total de 680 € manque sur le compte du fonds de secours alloué par l'Amicale à la Mission sociale du personnel.

L'accord pour verser 680 € sur le compte du Crédit Mutuel affecté au fonds de roulement de la Mission sociale du personnel est **donné à l'unanimité des présents.**

Le Président revient également sur le dossier de Mme Sandra KLINGLER qui avait été présenté lors d'un précédent conseil d'administration. Cet agent a bénéficié d'un prêt de 951,30 € qui devait être remboursé en 18 mensualités de 52,85 € de février 2013 à juillet 2014. A son départ en disponibilité au 1^{er} décembre 2013, les remboursements ont été arrêtés. Seul un prélèvement de 231 € a pu être effectué sur le versement d'un reliquat de prime de Noël en novembre 2014. A ce jour 191,80 € restent dus. Une injonction de payer lui a été envoyée le 15 mars dernier par lettre recommandée. L'accusé de réception du recommandé a été réceptionné, mais l'agent n'a pas donné suite au courrier.

Une procédure de recouvrement par le biais d'un huissier n'est pas souhaitée.

La somme de 191,80 € est à considérer comme irrécouvrable.

A l'unanimité des présents, le Conseil d'administration décide du passage en perte des 191,80 € dus par Mme KLINGLER.

Le Président propose de prononcer la radiation de Mme Sandra KLINGLER en vertu de l'article 7 des statuts qui stipule que la qualité de membre se perd par la radiation prononcée par le Conseil d'administration, pour préjudice matériel causé à l'Amicale.

La radiation de l'Amicale de Mme Sandra KLINGLER est **prononcée à l'unanimité des présents**.

↳ **11^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : REMPLACEMENT DE LA CAMIONNETTE DE L'AMICALE**

Le Président demande si la camionnette mise à disposition de l'Amicale est opérationnelle.

La commission Etang de pêche en a pris possession. Les peintres ont effacé le logo de la CUS qui y figurait. Elle restera immatriculée au nom de l'Eurométropole de Strasbourg et sera entretenue par le service PVA.

Un carnet de bord se trouve dans le véhicule. Le Président insiste sur l'importance de le remplir rigoureusement.

M. André HENCK suggère au Président de rédiger une note d'information avec les consignes à suivre, qui sera placée dans la camionnette.

↳ **12^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : ASSURANCE DES BENEVOLES INTERVENANT POUR LA COMMISSION LOISIRS**

L'assurance « accidents du travail et maladies professionnelles » des bénévoles qui interviennent pour l'entretien de la zone de loisirs a été renouvelée auprès de la CPAM. Elle a également été souscrite pour Mme Armelle WEBER qui dirige la chorale, afin qu'elle soit couverte pendant ses interventions.

Le Président va se renseigner si les actifs qui accompagnent les voyages entrent également dans le champ d'application de cette assurance volontaire.

↳ **13^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : TERRAIN DE L'AMICALE A GRENDELBRUCH**

Le Président informe qu'il a réceptionné une offre d'achat de la part d'un particulier pour un terrain dont l'Amicale est propriétaire à Grendelbruch. Il donne lecture du courrier qui lui est parvenu :

« Je vous informe du vif intérêt que je porte à la parcelle n° 64 située à Muckenbach-Oberhof et qui est la propriété de votre amicale.

Comme l'indique la photocopie jointe du plan cadastral, ma parcelle n° 35 se situe juste au-dessus de la vôtre n° 64. L'achat de votre parcelle me permettrait, en l'occurrence, d'avoir une certaine continuité territoriale.

Je vous adresse également quelques photos, afin que vous puissiez vous faire une idée de l'état actuel de votre propriété. Votre parcelle, selon la photocopie de votre relevé de propriété, a une superficie de 25,48 ares. Elle est en partie marécageuse et se situe dans une zone non constructible, les prix indiqués par la SAFER dans ce secteur et pour ce genre de terrain, varient entre 10 et 60 € de l'are.

Il va de soi que si vous consentiez à cette vente, je serais entièrement d'accord à en payer le prix maximum prévu à cet effet, à savoir 1.530 €.

Dans l'espoir d'une réponse positive et en vous remerciant par avance »

Avant de donner suite à cette demande, le Président a chargé M. Pierre KUNTZMANN de procéder à quelques vérifications auprès de différents organismes (Mairie, SAFER ...) et de se faire confirmer la valeur estimée du bien.

↳ 14^{ÈME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS

Billetterie – cartes UGC Blue

Le Président informe que suite à l'accord donné au dernier conseil d'administration, la carte UGC Blue est désormais en vente à la billetterie. L'Amicale a acheté 1.600 cartes, chacune étant chargée d'une place de cinéma gratuite. Elles sont vendues au prix de 2 €, dont 1 € de caution. Les cartes UGC Blue sont rechargeables sur le site internet de l'UGC. Actuellement pour 5 places achetées, 1 place supplémentaire est offerte. Cette offre est limitée à 2 invitations par membre.

Pour l'instant les ventes sont limitées à une carte par agent. Les nom, prénom et matricule des acquéreurs sont enregistrés dans le logiciel de la billetterie.

Cuvée du millénaire de la cathédrale

La Fondation de l'Œuvre Notre-Dame en partenariat avec la cave du Roi Dagobert propose une cuvée spéciale pour célébrer le millénaire de la cathédrale. 10.000 bouteilles de pinot gris ont été produites.

1 euro par bouteille vendue sera reversé à l'Œuvre Notre-Dame pour l'entretien et la rénovation de la cathédrale.

Un partenariat avec tarif préférentiel a été proposé à l'Amicale. Pour l'instant le Président n'en connaît ni les modalités ni le mode d'action. Dans un premier temps il faut décider si l'Amicale souhaite promouvoir cette opération. S'agissant d'alcool, le Président se montre toutefois réservé quant au rôle de l'Amicale dans une telle démarche.

Il ne sera pas donné suite à la demande de partenariat.

Funny-world

Lors du salon des C.E. le Président a rencontré un responsable du parc d'attraction Funny-world. Ce parc est situé près d'Europa-park et cible les enfants de 2 à 12 ans.

Le prix du billet d'entrée est de 8,50 € pour les 3 à 8 ans et de 9,50 € pour les 9 à 59 ans. Dans le cadre d'un partenariat, une réduction de 2 € par entrée est proposée. Il s'agira d'un système de dépôt-vente.

Le Président obtient l'**accord de principe du Conseil d'administration** pour inclure le dépôt-vente des billets Funny-world dans l'offre de la billetterie de l'Amicale.

Paniers de légumes

Le Président informe qu'il a été contacté par « les paniers du petit Lucien » pour une distribution hebdomadaire de paniers de légumes à l'Amicale.

Un sondage pour connaître les personnes intéressées par une distribution de paniers de légumes, a été publié sur l'intranet et dans « en direct » diffusé avec la fiche de paie.

33 agents se sont inscrits. Par conséquent, une livraison va être mise en place le jeudi soir au centre administratif.

Contrairement au partenariat précédent, il ne s'agit pas d'un producteur mais d'un commerçant qui s'approvisionne chez les producteurs locaux, ce qui permet une plus grande variété des produits proposés. Le système fonctionne par adhésion sur une période de 3 mois, 6 mois ou 1 an. Le prix du panier s'élève à 10 € ou 18 € selon sa taille. Les livraisons sont hebdomadaires ou bimensuelles avec possibilité de report.

En dehors de la livraison au centre administratif, 30 points de distribution répartis sur tout le territoire de l'Eurométropole sont proposés ; ce qui peut être intéressant pour les agents travaillant sur des sites extérieurs.

Expo-vente

La prochaine expo-vente aura lieu le 21 mai prochain dans le parking à vélos jouxtant les locaux de l'Amicale. La livraison des parfums commandés dans le cadre de l'opération fête des mères se fera ce jour-là.

Le Président s'occupera de la parution de l'information sur l'intranet.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt le Conseil d'administration du lundi 11 mai 2015 à 17h40.

Suzanne MARZOLF
Secrétaire Générale

Marcel JACQUOT
Président